

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 septembre 2017
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettres identiques datées du 11 septembre 2017, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer que le 10 septembre 2017 à 11 heures, des avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais, survolé à basse altitude le sud du pays et franchi le mur du son à 11 h 30 au-dessus de Saida, avant de repartir à 11 h 35.

Cet acte constitue une atteinte flagrante à la souveraineté du Liban et une nouvelle violation des dispositions du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des résolutions adoptées en la matière : commis pour intimider sciemment les paisibles habitants de la région visée, il a porté atteinte à la stabilité, à la paix et à la sécurité internationales.

Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement se conforme aux obligations que lui imposent les résolutions internationales. En son nom, je demande au Conseil de sécurité de condamner cette agression avec la plus grande fermeté et d'exhorter Israël à ne plus violer la souveraineté du Liban, que ce soit par voie terrestre, aérienne ou maritime, et à se conformer à l'ensemble des obligations que lui impose la résolution 1701 (2006).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf Salam

